



Conseil municipal du 27 novembre 2023  
**Délibération n°86-23**  
Objet : Présentation du rapport de suivi des  
recommandations de la Chambre Régionale des Comptes  
Auvergne Rhône Alpes

*Date de convocation : 21/11/2023*

*Présidence : Renaud PFEFFER - Maire*

*Secrétaire élu : Dominique HAZOUARD*

**Membres présents :** Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT –Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL - Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Arnaud BREJOT- Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE – Julie GUINAND-BOIRON- Sophie PIVOT –Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Christian CECILLON - Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS.

**Membres excusés et représentés :**

Véronique ZIMMERMANN a donné pouvoir à Anne-Laurence OLTRA.

Jean-François FONTROBERT a donné pouvoir à Patrick BERRET.

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire.

**Membres absents :**

**Nombre de conseillers**

**En exercice : 29**

**Présents : 26**

**Votants : 29**

**I. LE CONTEXTE**

Pour rappel, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) d'Auvergne Rhône Alpes a examiné la gestion et les comptes de la commune de Mornant sur les exercices 2015 et suivants. A l'issue de la procédure, la Chambre a remis son rapport d'observations définitives le 21 octobre 2022.

Aussi, conformément aux dispositions du Code des juridictions financières et notamment son article L. 243- 6, ce rapport a été présenté et fait l'objet d'un débat à la plus proche séance du Conseil Municipal suivant la réception du rapport définitif, soit le 19 décembre 2022.

En application des dispositions de l'article L. 243-9 du même code, il est prévu que dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, le Maire présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des Observations de la CRC, rapport qui sera ensuite communiqué à la Chambre.

La Ville a pris note de ces différentes recommandations, et, pour chacune, un point de situation des actions entreprises est présenté dans le rapport de suivi joint à cette délibération.

## II. LA PROPOSITION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des juridictions financières, et notamment ses articles L. 243-6 et L. 243-9;

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes pour les exercices 2015 et suivants transmis à la Ville le 12 octobre 2022

Vu la délibération 116/22 en date du 19 décembre 2022 relative à la communication du Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes pour les exercices 2015 et suivants ;

Vu le courrier de la Chambre Régionale des Comptes en date du 12 septembre 2023, relatif au suivi des observations définitives de la CRC ;

Considérant que la Ville de Mornant doit informer dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes ;

Considérant que le délai d'un an depuis la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes est écoulé et qu'il convient de présenter à l'assemblée municipale les actions mises en œuvre afin de répondre aux recommandations formulées ;

## III. LA DÉCISION

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport présentant les actions entreprises suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes présenté tel que joint à la présente délibération du débat et dudit rapport ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à communiquer à la Chambre Régionale des Comptes ledit rapport de suivi.

Mornant, le 27 novembre 2023.

Le Maire,

A blue circular official stamp of the Commune de Mornant is visible, partially overlapping the signature. The stamp contains the text 'COMMUNE DE MORNA' and '(A)ône' with a star. The signature is a blue ink scribble over the stamp.

Renaud PFEFFER.